



REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE
L'EURE

ARRETÉ N° 2022 – 11 – CONC

PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE DU CONCOURS D'ACCES AU GRADE
D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n° 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;
- Vu** le décret n° 2010-1067 du 8 septembre 2010 modifiant le décret n° 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés de 1^{ère} classe des écoles maternelles ;
- Vu** le décret n° 2010-1068 du 8 septembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés de 1^{ère} classe des écoles maternelles ;
- Vu** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 modifié par le décret n° 2021-140 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- Vu** l'arrêté 2021-18-CONC du 11 mars 2021 portant renouvellement de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe ;
- Vu** l'arrêté 2022-01-CONC du 6 janvier 2022 portant liste nominative des candidats admis au concours d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe - session 2021 ;
- Vu** les demandes de réinscription parvenues au Centre de Gestion de l'Eure ;
- Vu** les demandes de prolongation d'inscription sur liste d'aptitude et les justificatifs fournis par les intéressés ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe, mise à jour au 10 février 2022, comporte les lauréats de la session 2021 ainsi que ceux des précédentes sessions remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte 50 noms.

Sont inscrits sur la liste nominative, dressée par ordre alphabétique, les candidats ci-après cités :

Nom	Prénom
AUGUSTINE	Mélissa
BARRET	Morgane
BELIN	Claire
BEN-JABALLAH	Nora
BENEDIC	Sarah
BOUDIN	Celine
BOULANGER	Marie-Laure
CAHOREAU	Muriel
CARPENTIER	Fanny
CHARAFI	Fatima

Nom	Prénom
COLASSE	Nadia
COLLEN	Julie
CONCHE	Emmanuelle
CORTES	Anaïs
COUTURIER	Cindy
CRÉPIN	Alexia
DEJOUX	Sandra
DJELTI	Eloïse
DORGEBRAY	Cristelle
DRAPIER	Caroline
EBRAN	Isabelle
ESPINOSA	Adelheid
FONTANILLES	Marlene
GAILLARD	Charlotte
GAMARD	Jennifer
GIL	Severine
GIROT	Julie
GOUPY	Stéphanie
GROGNET	Emmanuelle
HAROUN	Khadija
HENRY	Jeanne
HOMBERT	Chantal
JOUREL	Isabelle
KLEMMER	Julie
LE LUYER	Benedicte
LECARPENTIER	Christelle
LECLERC	Mélanie
LEMATTE	Marie-Frédérique
LEPAGE	Solene
LEQUEST	Linda
LIMARE	Delphine
LOCHEREAU	Celine
MARTENS	Anne
MAUGER	Mathilde
MONVOISIN	Elisabeth
MORO JUNIOR	Betty
OUBOUSAI	Habiba
POINTEL	Marilyne
RUDOWICZ	Christine
VALOUR	Geraldine

ARTICLE 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen : 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen - Téléphone : 02 32 08 12 70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'EURE.

FAIT A ÉVREUX, le 10 février 2022
Le Président


Pascal LEHONGRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-262700020-20220210-ARCONC202211-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2022

Affichage : 07/02/2022